RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02292
Numéro SIREN : 828 636 795
Nom ou dénomination : APOTICARE

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2018 sous le numéro de dépôt A2018/033224

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2018/033224

5166441

Dénomination : APOTICARE
Adresse : rue du Carreau Zone Industrielle du Carreau 69960 Corbas -FRANCE-

n° de gestion : 2017B02292
n° d'identification : 828 636 795

n° de dépôt : A2018/033224
Date du dépôt : 22/11/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 25/06/2018

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

5166441

APOTICARE
Société par actions simplifiée
au capital de 240 000 euros
Siège social : ZI DU CARREAU - Rue du Carreau, 69960 CORBAS
828 636 795 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit,
Le 25 juin,
A 10 heures,

Les associés de la société APOTICARE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, ZI DU CARREAU - Rue du Carreau 69960 CORBAS, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par la société CO'N CO, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Daniel BUCHINGER représentant la société DB CONSULTING est désigné comme secrétaire.

La société CABINET HENRI ROCHE, Commissaire aux Comptes de la Société, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 240 000 actions sur les 240 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement,
- Agrément de cessions d'actions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société CO'N CO de son mandat de présidente à compter de ce jour et autorise cette dernière à ne pas effectuer le préavis prévu à l'article 16.2 des statuts.

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouvelle Présidente, à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

la société SAGAD, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, dont le siège social est sis 59 chemin Moulin Carron 69570 DARDILLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 827 596 206, représentée par Madame Suzanne GELBART.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
CO'N CO

Le secrétaire
DB CONSULTING